

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 2026-1436
MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2024-1355
REMBOURSABLE PAR LES PROPRIÉTAIRES DES IMMEUBLES
IMPOSABLES DESSERVIS PAR L'USINE DE FILTRATION CENTRE
(ROUYN, NORANDA, LAC-DUFAULT, GRANADA ET ÉVAIN)**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance du conseil tenue le lundi 27 avril 2026, le conseil a adopté le règlement N° 2026-1436 modifiant le règlement d'emprunt N° 2024-1355 afin d'augmenter l'emprunt et la dépense d'un montant de 872 000 \$ pour la déshumidification de la salle des réservoirs de l'usine de filtration centre à ces fins remboursable par les propriétaires des immeubles imposables desservis en eau potable provenant de l'usine de filtration centre (Rouyn, Noranda, Lac-Dufault, Granada et Évain).

Le règlement N° 2026-1436 a été approuvé par les personnes habiles à voter le 28 mai 2026 et par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 13 juillet 2026.

Le règlement N° 2026-1436 entre en vigueur le 22 juillet 2026, jour de sa publication, et est disponible pour consultation au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, 100 de la rue Taschereau Est à Rouyn-Noranda, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 14^e jour du mois de juillet 2026
et publié le 22 juillet 2026



Angèle Tousignant, greffière